

Conception d'un modèle de microfinance islamique à but non lucratif basé sur la zakat, le waqf et la sadaqa pour le cas du Maroc

Design of a non-profit islamic microfinance model based on zakat, waqf, and sadaqa for Morocco

Mourad BAOCHI, (Docteur en Sciences Économiques et Gestion)
Laboratoire de Management et développement des entreprises et des organisations (MADEO)
École Supérieure de Technologie Oujda (ESTO)
Université Mohamed 1^{ER} Oujda (UMPO), Maroc

Rahhal LAHRACH, (Enseignant-chercheur)
Laboratoire de Management et développement des entreprises et des organisations (MADEO)
École Supérieure de Technologie de Salé (ESTS)
Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Adresse de correspondance :	École Supérieure de Technologie Oujda (ESTO). Université Mohamed 1 ^{ER} Oujda (UMPO), Maroc. Télé : 00212 661710029
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BAOCHI, M., & LAHRACH, R. (2026). Conception d'un modèle de microfinance islamique à but non lucratif basé sur la zakat, le waqf et la sadaqa pour le cas du Maroc. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(6), 762–788. https://doi.org/10.5281/zenodo.20602841
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 06 (2026)

Conception d'un modèle de microfinance islamique à but non lucratif basé sur la zakat, le waqf et la sadaqa pour le cas du Maroc

Résumé :

Malgré l'essor des travaux de recherche sur la microfinance islamique (MFI), peu d'études se sont intéressées principalement au modèle de MFI à but non lucratif (MFI-BNL) dans le contexte marocain. Cet article comble ce manque en proposant la conception d'un modèle de MFI-BNL adapté au contexte socio-économique marocain. Ce modèle est fondé essentiellement sur les mécanismes de la finance sociale islamique (FSI), notamment la *zakat*, le *waqf* et la *sadaqa* qui constituent les principales sources de fonds en amont des institutions de microfinance islamique à but non lucratif (IMFI-BNL). Ces fonds permettent à ces institutions de mobiliser des fonds destinés à financer les personnes, physiques et morales, exclues du système financier et bancaire conventionnel. En aval, les IMFI-BNL repose fondamentalement sur le *qard el-hassan* (QH) en tant que seul instrument de financement. Sur le plan méthodologique, le présent article s'inscrit dans une approche qualitative exploratoire basée sur une revue de littérature et sur une analyse comparative des expériences réussies de MFI. En comparaison avec les travaux existants sur la MFI au Maroc, cette recherche se différencie en proposant un modèle intégré dédié particulièrement aux organisations à BNL. Cette démarche nous permet d'apporter une double contribution : enrichir le cadre théorique dans le domaine et fournir des implications opérationnelles pour développer le secteur de la MFI au Maroc. Sur le plan structurel, l'article présente la définition, les caractéristiques et les principes de base de la MFI-BNL, et examine ses sources de fonds en amont, l'instrument de financement en aval, ainsi que l'outil de la gestion des risques (*micro-takaful*). Ensuite, et afin d'illustrer la faisabilité, l'efficacité et le bon fonctionnement de ce modèle, l'article décrit des exemples d'expériences issus du Pakistan (*Akhuwat Islamic Microfinance*) et de la Malaisie (*Amanah Ikhtiar Malaysia*). Enfin, le modèle proposé est analysé pour sa pertinence, son fonctionnement et ses perspectives d'application dans le contexte marocain, en mettant en avant son potentiel à soutenir l'inclusion financière des populations exclues tout en respectant les principes de la *charia*.

Mots clés : Microfinance islamique, *Zakat*, *Waqf*, *Qard el-hassan*, Inclusion financière.

JEL Classification : G21, O16, Z12, L31

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract:

Despite the growing body of research on Islamic microfinance (IMF), few studies have focused primarily on the non-profit Islamic microfinance model (NP-IMF) in the Moroccan context. This article addresses this gap by proposing the design of an NP-IMF model tailored to the Moroccan socio-economic context. This model is based primarily on the mechanisms of Islamic social finance (ISF), notably *zakat*, *waqf* and *sadaqa*, which constitute the main sources of upstream funding for non-profit Islamic microfinance institutions (NPI-MFIs). These funds enable these institutions to mobilize resources to finance individuals and legal entities excluded from the conventional financial and banking system. Downstream, NPO-IMFIs rely primarily on *qard el-hassan* (QH) as their sole financing instrument. Methodologically, this article adopts an exploratory qualitative approach based on a literature review and a comparative analysis of successful MFI experiences. Compared with existing work on MFIs in Morocco, this research stands out by proposing an integrated model specifically tailored to BNL organizations. This approach enables us to make a twofold contribution: to enrich the theoretical framework in the field and to provide operational implications for developing the MFI sector in Morocco. Structurally, the article presents the definition, characteristics and basic principles of BNL MFIs, and examines their upstream funding sources, downstream financing instruments, and risk management tools (*micro-takaful*). Next, to illustrate the feasibility, effectiveness and smooth operation of this model, the article describes examples of initiatives from Pakistan (*Akhuwat Islamic Microfinance*) and Malaysia (*Amanah Ikhtiar Malaysia*). Finally, the proposed model is analysed for its relevance, functioning and prospects for application in the Moroccan context, highlighting its potential to support the financial inclusion of excluded populations whilst respecting the principles of *Sharia*.

Keywords: Islamic microfinance, *Zakat*, *Waqf*, *Qard el-hassan*, Financial inclusion.

Classification JEL: G21, O16, Z12, L31

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

Depuis les années 90, la microfinance conventionnelle (MFC) est devenue un outil clé pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment dans les pays en développement. Toutefois, sa dérive vers des pratiques marchandes privilégiant la performance financière au détriment de celle sociale (Hassan, 2010), a entraîné de vives critiques, plus particulièrement dans des sociétés où l'usure est prohibée et où l'entraide et la solidarité sont des valeurs fondamentales pour la population.

Dans le monde musulman, ces critiques ont donné naissance à une microfinance qui respecte les principes de la *charia*, basée sur la solidarité et l'approche non lucratif. Dans ce contexte, la FSI propose quatre outils philanthropiques essentiels — la *zakat*, le *waqf*, la *sadaqa* et le *QH*— qui ont joué un rôle clé dans la protection sociale, l'éducation, la santé et le développement des communautés. Intégrer ces outils de manière structurée et systématique dans une IMFI-BNL permettrait de fournir des financements sans intérêt tout en construisant un modèle durable basé sur la charité et la solidarité. Cela rejoint les travaux de Hassan (2010) qui propose un modèle qui combine les deux principaux instruments de la FSI, tels que la *zakat* et l'*Awqaf*, avec la MFI pour réduire la pauvreté de manière effective, équitable et durable. Son objectif principal était de donner naissance à une IMFI qui dépasse les dysfonctionnements et les limites des modèles conventionnels. Celle-ci est organisée en partenariat avec une ONG qui collecte les fonds de la *zakat* et l'*Awqaf* pour financer les besoins de consommation et d'investissement des populations pauvres et vulnérables.

Au Maroc, malgré les avancées réalisées en matière de l'inclusion financière, plus particulièrement par les associations du microcrédit, celle-ci reste encore un enjeu majeur, notamment dans les zones rurales et parmi les populations pauvres et vulnérables. En effet, plusieurs travaux de recherche ont démontré que l'accès des Marocains, notamment ceux à faibles revenus, aux services financiers reste encore limité (Boukhatem, 2016 ; Demirgüç-Kunt et al., 2013). Selon les données de Bank Al-Maghrib, le taux de bancarisation ne dépasse pas les 58% chez les adultes en 2024¹, ce qui démontre qu'une part importante de la population marocaine est encore exclue du système bancaire et financier. Selon les données du Haut-Commissariat au Plan en 2022, le taux de pauvreté absolue est de 3,9%, le taux de pauvreté relative est de 12,7%, tandis que le taux de vulnérabilité est de 12,9%. Ces statistiques montrent qu'une part considérable de la population marocaine est exposée au risque de la pauvreté.² En outre, selon la Banque Mondiale, environ 44% seulement des adultes marocains possédaient un compte bancaire formel en 2021, ce qui prouve que plus de 15 millions d'adultes restent en situation d'exclusion financière.³ Par ailleurs, le rapport sur la stratégie nationale d'inclusion financière en 2022 a mis en évidence que les femmes, les populations rurales et les très petites entreprises (TPE) sont les catégories les plus exposées à l'exclusion financière. Le rapport souligne également que la microfinance, le paiement mobile et l'assurance inclusive constituent les principaux outils instaurés par les pouvoirs publics afin d'élargir l'accès des populations exclues aux services financiers de base et de renforcer en conséquence leur inclusion économique et sociale (Bank Al-Maghrib, 2022). Les associations de microcrédit ont contribué à améliorer légèrement la situation, mais leurs taux d'intérêt souvent élevés ont freiné leur impact social sur ces populations. Dans ce contexte, la mise en place d'un modèle de MFI-BNL, fondé sur les principes de la *charia* et aligné sur les stratégies nationales d'inclusion financière et de développement social, apparaît comme une alternative adaptée et pertinente.

¹ https://fr.hespress.com/432604-le-taux-de-bancarisation-au-maroc-franchit-le-cap-des-58-en-2024.html?utm_source=chatgpt.com (Consulté le 01/05/2026)

² https://www.hcp.ma/Publications-Pauvrete-vulnerabilite_r495.html?start=5&show=&order= (Consulté le 14/05/2026)

³ https://ecoactu.ma/inclusion-financiere-maroc/?utm_source=chatgpt.com (Consulté le 01/05/2026)

Dans ce sens, l'objectif principal de cet article est de proposer un modèle institutionnel de MFI-BNL adapté au contexte marocain, fondé sur la mobilisation des sources de fonds de la FSI en amont (*zakat*, *waqf*, *sadaqa*) et opérant sur la base du QH comme mécanisme unique de financement en aval. Pour atteindre cet objectif, nous allons essayer d'apporter des éléments de réponses à notre problématique qui s'articule autour de la question centrale suivante : *comment les instruments de la FSI (zakat, waqf, sadaqa et QH) peuvent-ils être structurés et institutionnalisés pour financer durablement une MFI-BNL au Maroc, tout en conciliant inclusion financière des populations vulnérables et viabilité organisationnelle ?*

Afin d'y répondre, plusieurs sous-questions ont été formulées :

- Quelles sont les principes, les caractéristiques et les spécificités du modèle de la MFI-BNL, et en quoi se distingue-t-il des autres modèles conventionnels et islamiques existants ?
- Comment les outils de la FSI peuvent-ils être mobilisés et structurés en amont pour assurer la pérennité financière des IMFI-BNL ?
- Comment le QH et le micro-takaful peuvent-ils être exploités de manière efficiente en aval par les IMFI-BNL afin d'assurer le financement et la couverture des risques des couches sociales ciblées ?
- Quels renseignements peuvent être obtenus d'expériences internationales réussies de MFI-BNL, plus particulièrement celles d'Akhuwat au Pakistan et d'Amanah Ikhtiar en Malaisie, pour la conception d'un modèle adapté au contexte marocain ?
- Comment transformer ces apports théoriques et empiriques en un modèle institutionnel cohérent, opérationnel et adapté au contexte marocain, permettant de combiner inclusion financière des couches sociales exclues et viabilité institutionnelle ?

En comparaison avec les travaux existants dédiés à la MFI au Maroc, la présente recherche se différencie par la proposition d'un modèle intégré de MFI particulièrement à BNL, encore peu exploré dans ces travaux. Cette étude utilise une perspective holistique et globale en structurant de façon cohérente les sources de financement en amont (*zakat*, *waqf* et *sadaqa*), l'instrument de financement en aval (QH), ainsi que le mécanisme de couverture des risques (micro-takaful). De ce fait, l'étude apporte une double contribution scientifique : d'une part, un enrichissement du cadre théorique portant sur la MFI-BNL, en présentant un cadre conceptuel intégré et contextualisé ; d'autre part, des implications opérationnelles et pratiques du modèle de MFI-BNL, pouvant permettre aux parties prenantes, notamment les praticiens privés et les décideurs publics, de mettre en place un tel modèle afin de favoriser l'inclusion financière des populations exclues et d'assurer la viabilité organisationnelle des IMFI-BNL.

Sur le plan épistémologique, cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une posture épistémologique interprétativiste à visée constructiviste. Cela est dû au fait qu'elle consiste à concevoir un modèle de MFI à partir d'une analyse critique et contextualisée de la littérature et d'expériences internationales existantes. L'étude adopte également une posture pragmatique, dans la mesure où elle vise à proposer un modèle adapté aux spécificités juridiques, réglementaires et socio-économiques du Maroc. Sur le plan méthodologique, le présent article s'inscrit dans une approche qualitative exploratoire basée sur une analyse documentaire et une analyse comparative des expériences réussies de MFI. Ce choix est justifié par la nature même de notre objet de recherche qui consiste à proposer un modèle de MFI-BNL, encore peu formalisé dans la littérature scientifique, plus particulièrement dans le contexte marocain. Dans cette perspective, l'analyse documentaire constitue une démarche méthodologique permettant de regrouper et d'articuler les apports théoriques relatifs à la FSI et à la MFI, en vue d'élaborer un modèle de MFI-BNL adapté au contexte marocain. En outre, l'examen comparatif d'expériences internationales dans le domaine de la MFI, constitue un ancrage empirique indirect permettant de dégager des mécanismes opérationnels et pratiques transférables, tout en prenant en compte les spécificités institutionnelles, réglementaires et culturelles marocaines.

Sur le plan structurel, le présent article s'articule autour de quatre grandes parties. La première sera consacrée à la présentation de la définition, des caractéristiques et des principes de la MFI. La deuxième partie examinera, d'une part, les différentes sources de fonds mobilisables en amont, telles que la *zakat*, le *waqf*, la *sadaqa*, la micro-épargne basée sur la *wadiah*, les dépôts de QH et, éventuellement, les subventions publiques et privées, et d'autre part, l'instrument de financement en aval (QH) et le mécanisme de gestion des risques (micro-*takaful*). La troisième partie exposera des exemples d'expériences réussies dans le domaine — *Akhuwat* au Pakistan et *Amanah Ikhtiar* en Malaisie — pour proposer un modèle adapté au contexte marocain. La quatrième et dernière partie sera dédiée à la présentation, sous forme d'un schéma illustratif, du modèle de MFI-BNL et à l'explication de son fonctionnement.

2. MFI : Définition, caractéristiques et principes

2.1. Définition de la MFI

La MFI trouve ses racines dans la finance islamique (FI), finance basée sur les principes directeurs de la *charia* (Jaffar & Musa, 2013). Elle permet de fournir des produits et services financiers conformes à la *charia* aux personnes exclues financièrement et celles à faible revenu (Frangulian, 2018). Elle est considérée par Babker (2021) comme un ensemble de services et de produits financiers et non financiers basés sur les dispositions de la loi islamique, tels que l'octroi de financement, l'épargne, l'assurance micro-*takaful*, la formation, l'accompagnement et bien d'autres services. Dans le même ordre d'idée, Mansori et al. (2020) considèrent que la MFI est « un type de produit financier [...]. Les personnes qui n'ont pas de garanties suffisantes à offrir à la banque peuvent également demander ce produit. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 15.000 RM⁴, soit environ 3.250 USD, qui peuvent généralement être utilisés pour démarrer une nouvelle entreprise ou développer l'entreprise existante » (p. 370).

2.2. Caractéristiques de la MFI

La MFI se distingue par certaines caractéristiques spécifiques qui la différencient de la MFC (Obaidullah, 2008) (cité dans Baochi & Lahrach, 2022) :

- **La conformité des produits et services offerts aux principes de la *charia***

Dans son acception générale, la MFI est une composante de l'industrie financière islamique, dont la mission principale est de fournir des services financiers et non financiers conformes à la *charia* (Mallouli & Sassi, 2020).

- **La charité**

En complément des outils à but lucratif, les IMFI mobilisent d'autres instruments à BNL, tant en amont comme sources de fonds (*sadaqa*, *zakat*, *waqf*), qu'en aval comme mécanismes de financement (QH) (Kafou et al., 2019).

- **L'autonomisation économique**

Bien qu'ancrée dans la loi islamique, la MFI décourage fortement la dépendance à la charité de la part du bénéficiaire. Au contraire, elle l'encourage à s'investir dans le travail et à fournir des efforts pour générer un revenu stable lui permettant d'être économiquement autonome (Guesmi & Jarboui, 2021).

- **L'évitement de la dette**

La FI en général, et la MFI en particulier, n'encouragent le recours à l'endettement qu'en

⁴ Le ringgit malaisien (Ringgit Malaysia, abrégé RM) est l'unité monétaire de la Malaisie.

dernier ressort et pour couvrir uniquement les besoins de première nécessité (Bennis, 2019).

- **La coopération et le partenariat**

Les principes de la coopération mutuelle, du partenariat et de la solidarité constituent les fondements essentiels du comportement social et de l'éthique collective de l'Islam. Celui-ci encourage la mise en place d'un financement basé sur les fonds propres et le partenariat – tels que la *mudarabah* – ancré dans la coopération, en opposition aux financements basés sur l'endettement (Boulahrir & Bentaleb, 2023).

- **La cohésion familiale**

Contrairement à la MFC, qui cible généralement l'un des membres de la famille, notamment la femme (l'approche réservée aux femmes), la MFI cible plutôt la famille (l'approche réservée aux familles). Elle la considère comme un ensemble indissociable en incitant chacun de ses membres à jouer son rôle et à assumer sa responsabilité afin d'atteindre le bien-être économique et social de la famille (Zammar & Abdelbaki, 2017).

2.3. Principes de la MFI

La FI fait partie d'un système financier fondé sur les préceptes de la *charia*, où le principe général est d'assurer le bien-être de la population en interdisant les pratiques illicites ou abusives. La MFI, les banques islamiques (BI), l'assurance *takaful* et le marché financier islamique (*sukuk*), fonctionnent en respectant les mêmes principes.

2.3.1. Interdiction de *riba* :

Tout d'abord, il faut bien souligner que l'interdiction de *riba* constitue le principe central du système financier islamique (Iqbal, 1997). Le mot « *riba* » trouve son origine dans le verbe *raba* qui signifie, en arabe, augmenter et faire accroître une chose à partir d'elle-même (El-Gamal, 2010). Le *riba* est « *tout avantage ou surplus perçu par l'un des contractants sans aucune contrepartie acceptable et légitime du point de vue du droit musulman* » (El-Gamal, 2010, p. 77). En Islam, l'intérêt est prohibé et aucune transaction financière ne doit donner lieu à la réception et/ou le paiement d'intérêt. Cette interdiction se fonde sur des textes du *Coran* (Sourate *Al-Baqarah*, Versets : 275-282) et ceux du *Sunna*.

2.3.2. Interdiction du *gharar* (incertitude) et de *maysir* (spéculation)

- **Interdiction du *gharar***

Le *gharar* peut être assimilé, surtout pour les chercheurs non arabes, à l'incertitude, à l'aléatoire, à l'ambiguïté, à la tromperie, etc. (El Hazzaoui, 2011). Pour les juristes, il s'agit d'un manque d'informations, volontaire ou involontaire, pour l'une des parties d'un contrat. Sa prohibition consiste à interdire aux personnes de s'engager dans des transactions caractérisant par un manque de certitude et de clarté quant à l'objet de la transaction telles que les produits dérivés, la vente à découvert, etc. (Bousalam, 2017). Les juristes en distinguent entre deux types : *gharar fahish* (excessif) et *gharar yasir* (léger ou mineur) et seul le premier est interdit par la *charia* (El-Gamal, 2010 ; Obaidullah, 2005 ; Usmani, 2010).

- **Interdiction du *maysir***

Littéralement le terme « *maysir* » (ou « *qimar* ») signifie le jeu de hasard (Uddin, 2015). En Islam, le *maysir* signifie le fait de parier sur la réalisation d'un événement, en se basant sur des anticipations subjectives du futur (Hassan & Lewis, 2007). Le *maysir* est défini comme « *un jeu de hasard, ainsi que toute forme d'activité commerciale où les gains monétaires sont tirés du simple hasard, de la spéculation ou de la conjecture* » (Uddin, 2015, 4). Le *Coran* interdit

expressément et clairement le *maysir* dans la Sourate *Al-Bakarah*, 2, Verset 219 et la sourate *Al-Maidah*, 5, Verset 93.

2.3.3. Interdiction de la thésaurisation

La thésaurisation est définie par Thuillier et Gaillard (1965) comme étant « *un prélèvement sur les circuits productifs. C'est un refus de consommer ou d'investir sous une forme quelconque* » (p. 796). L'Islam encourage l'investissement et interdit la thésaurisation, car celui qui thésaurise l'argent la considère comme un péché et détourne la monnaie de son rôle de moyen d'échange (Sourate *At-tawbah* 9, Versets 33 et 34) (Causse, 2012).

2.3.4. Interdiction de financement des actifs et des activités illicites

Les transactions et les activités qui ne sont pas compatibles avec la *charia* (jeux de hasard, activités en relation avec l'alcool, avec le tabac, avec l'élevage porcin, avec l'armement, etc.⁵) sont illicites et donc *haram* en Islam, par opposition aux activités ou actifs *halal* ou licites (Causse, 2012 ; Derbel et al., 2011).

2.3.5. Adossement des opérations financières à des actifs tangibles

L'acceptation d'une transaction financière selon les principes de la *charia* doit se baser sur l'existence d'un actif qui doit obligatoirement être réel et tangible (Achchab & Samia, 2021). Des pratiques telles que les prêts hypothécaires à risque et les crédits qui ne sont pas liés à des actifs réels sont interdits dans un système financier et bancaire islamique (Derbel et al., 2011).

2.3.6. Partage des profits et des pertes (PPP)

Ce principe implique qu'un contrat ne doit pas être conclu de manière que l'ensemble de ses clauses serait en faveur d'une seule des parties contractantes et au détriment de l'autre. Selon ce principe, on désigne aussi la FI sous le terme de finance participative (Elmelki, 2019). Le principe de jurisprudence retenu à ce niveau est : *al-ghunm bi l-ghurm wa al-kharâj bi d-damân*. Il signifie que ne peut prétendre à une rémunération, la personne qui refuse de prendre le risque sur son actif (Achchab & Samia, 2021 ; Fadel, 2017), (cité dans Baochi & Lahrach, 2021).

3. Sources de fonds et instruments de financement de la MFI-BNL

3.1. Sources de fonds en amont de la MFI-BNL

D'après Ahmed (2002) les IMFI bénéficient d'un privilège par rapport aux BI dans la mesure où elles peuvent mobiliser auprès de la communauté dans laquelle elles opèrent des fonds de la charité issus de la FSI tels que la *sadaqa*, la *zakat* et le *waqf*. En plus de ces outils, les IMFI peuvent recevoir en amont des fonds auprès des déposants sous forme de micro-épargne et auprès de l'État, des collectivités territoriales, des ONG (nationales ou internationales) et même des entreprises privées sous formes de subventions, d'aides et de dons.

3.1.1. Sadaqa

Le terme *sadaqa* a une signification plus large qui est la charité. Dans sa définition, la *sadaqa* peut inclure diverses formes de charité, telles que, *tabarruat* (dons), *heba* (cadeaux), *infaq* (dépenses de bienfaisance). La *sadaqa* constitue l'équivalent des dons et des contributions en MFC. Elle peut prendre la forme de *sadaqa* physique ou de *sadaqa* en espèces (Hanin, 2018).

3.1.2. Zakat

En arabe, le terme *zakat* signifie littéralement « purifier », « développer » et « faire croître ».

⁵ <http://fr.financialislam.com/les-principes-de-la-finance-islamique.html> (consulté le 13/07/2021)

En tant qu'obligation religieuse, la *zakat*, troisième des cinq piliers de l'Islam, désigne une somme d'argent payée par les riches musulmans aux pauvres et aux autres catégories nécessiteuses (les bénéficiaires éligibles de la *zakat*), comme les définit le saint *Coran* (sourate *Attawba*, Verset 60) (Sawmar & Mohammed, 2021). La *zakat* est calculée sur la richesse accumulée de chaque musulman (Hanin, 2018). En constituant un instrument de redistribution des richesses par excellence, elle contribue à la lutte contre la concentration des richesses entre les mains d'une minorité afin de réduire les écarts entre les classes sociales (Cherkaoui, 2016). La *zakat* vise, de ce fait, à transformer le « *mustahiq* » (la personne ayant le droit de recevoir la *zakat*) en « *muzakki* » (la personne qui doit payer la *zakat*) (Obaidullah, 2008). En outre, la *zakat* constitue un outil privilégié de lutte contre la pauvreté, notamment dans les pays à majorité musulmane. Les fonds de la *zakat* peuvent être utilisés à huit fins différentes, dont cinq visent à éradiquer la pauvreté, notamment en faveur des pauvres, des nécessiteux, des endettés, des esclaves et des voyageurs dans le besoin (Hassan, 2010).

Les fonds de la *zakat* peuvent également être accordés aux micro-entreprises, aux micro-entrepreneurs, aux organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) et aux pauvres porteurs de projets d'entreprise, ce qui va leur permettre de générer des bénéfices durables et de passer, par la suite, de la catégorie des bénéficiaires de la *zakat* (*mustahiq*) à celle de ses payeurs (*muzakki*) (Obaidullah, 2008). C'est à ce niveau que les fonds de *zakat* constituent une véritable source de financement en amont des IMFI, car la gestion de ses fonds peut être réalisée généralement soit par l'État soit par un fonds dédié soit par une organisation à BNL telle que l'IMFI-BNL. Celle-ci peut utiliser ces fonds pour financer les pauvres porteurs de projets en leur accordant des dons (*sadaqa*) pour satisfaire leurs besoins de première nécessité ou de prêts sans intérêts (*QH*) remboursables pour financer les initiatives économiques et entrepreneuriales. C'est cette deuxième solution qui est préférable dans la mesure où l'octroi des crédits gratuits va permettre à l'IMFI de fournir des services financiers gratuits, conformes à la *charia* et de manière durable (Obaidullah, 2008). L'intégration de la *zakat* dans le système de MFI-BNL permettra d'améliorer la situation économique des personnes défavorisées et de garantir le remboursement des fonds à l'IMFI (Hanin, 2018). Malgré tous ces avantages, la *zakat* n'a pas été suffisamment prise en compte pour réaliser son potentiel de favoriser la prospérité socio-économique au sein des communautés musulmanes (Sawmar & Mohammed, 2021).

3.1.3. Waqf

Le terme « *waqf* » (pluriel : « *awqaf* ») dérive du mot *waqafa*, qui signifie littéralement « stopper » ou « arrêter » ou « immobiliser ». Le *waqf* implique la détention d'un bien physique (terrain, bâtiment, ferme, machines agricoles, bétail, etc.) et sa conservation perpétuellement et définitivement de manière que ses bénéfices, ses avantages et son usufruit profitent continuellement à un groupe de bénéficiaires ou à une communauté spécifique (Obaidullah, 2008). Il s'agit donc d'un mécanisme d'institutionnalisation de la charité par excellence (Obaidullah & Shirazi, 2015). Certains érudits musulmans autorisent également le *waqf* en argent (*waqf al-nuqud*) ou en espèces ou encore *waqf* monétaire. Dans ce cas-là, la dotation originale est conservée inchangée alors que les revenus générés doivent être utilisés pour atteindre l'objectif déclaré au départ. Çizakça (1995) a défini le *waqf* en espèces comme un fonds fiduciaire, établi en utilisant de l'argent liquide pour fournir des services aux gens pauvres au nom d'Allah. Le processus de collecte de fonds peut également inclure la délivrance de certificats *waqf* (*şukuk*) aux participants ou aux donateurs qui peuvent bénéficier d'une exonération fiscale comme forme d'incitation pour les encourager à investir dans le fonds *waqf* en espèces (Kachkar, 2017).

En Islam, on distingue entre trois catégories de *waqf* : le *waqf* religieux dont les revenus sont destinés exclusivement à couvrir les dépenses des mosquées ; le *waqf* familial dont les revenus sont destinés prioritairement aux enfants et aux descendants du donateur (*waqif*) et le *waqf*

philanthropique dont les revenus sont destinés à satisfaire les besoins des pauvres (l'éducation, la santé, etc.). Ce sont les revenus et les bénéfices de cette troisième catégorie que l'IMFI-BNL peut utiliser comme source de fonds en amont pour financer les pauvres en aval en utilisant les mêmes formules que celles utilisées dans le cas des fonds de la *zakat* à savoir les dons (*sadaqa*) et les prêts sans intérêts remboursables (*QH*). On s'attend, en effet, à ce que le *waqf* soit contribué à une bonne mobilisation des ressources pour les IMFI-BNL. Ses bénéfices et ses fruits sont utilisés à des fins charitables pour l'amour d'Allah (Mauluddin & Rahman, 2018).

3.1.4. Micro-épargne des déposants : wadiah et QH

- **La wadiah (les comptes courants)**

La *wadiah* est un dispositif islamique contractuel de gestion de compte de dépôt à vue ou d'épargne (Bessedik, 2013). Elle est considérée comme *amana* confiée aux IMFI qui la gèrent en supportant le risque, il n'y a pas de principe de PPP, c'est-à-dire tout profit ou perte résultant de l'investissement de ces fonds revient entièrement à l'IMFI, c'est comme les comptes courants ou comptes à vue dans les banques conventionnelles (Hanin, 2018). Contrairement aux comptes d'investissement participatifs en *mudarabah*, dans le cas de comptes courants en *wadiah*, l'IMFI garantit aux déposants le remboursement de l'intégralité de la valeur nominale de leurs dépôts (Toumi, 2011), mais il sera effectué net de la *zakat* (Rhanoui, 2020).

- **Les dépôts basés sur le QH (en amont)**

Les dépôts basés sur le *QH* n'offrent aucun rendement et, dans certains cas, impliquent des frais. L'IMFI-BNL pourra les utiliser dans les prêts de *QH* en aval, mais tous rendements (positifs ou négatifs) reviennent exclusivement à elle (Tamer, 2009). Ces prêts constituent un instrument de financement destiné exclusivement aux pauvres (Hanin, 2018).

3.1.5. Subventions publiques nationales et internationales et dons privés

Les IMFI-BNL peuvent recevoir des subventions ou des dons auprès des institutions gouvernementales ou non gouvernementales (ONG) nationales, des institutions internationales de développement telles que la Banque Islamique de Développement et la Banque Mondiale et des organisations (financières et non financières) du secteur privé.⁶

3.2. Instruments de financement basés sur la charité : QH en aval

Le *QH* signifie littéralement un beau prêt ou un prêt vertueux (Obaidullah, 2008). Techniquement, il s'agit d'un prêt avec la stipulation de restituer la somme principale dans le futur sans augmentation (Obaidullah, 2015), car tout retour attendu ou exigé par le prêteur est un *riba* interdit par la *charia* (Alpay & Haneef, 2015). Contrairement aux BI qui ne considèrent pas vraiment le *QH* comme un mécanisme de financement, les IMFI-BNL ont trouvé dans ce dernier un moyen pur et efficace de financer les pauvres pour atteindre une autonomisation économique (Obaidullah et al., 2008). Le *QH* (en amont) peut être assorti ou non d'une date précise de remboursement. L'absence de telle date encourage fortement les déposants à placer leur épargne dans les IMFI-BNL sous la modalité de *QH*, car cela va leur permettre de reprendre leurs dépôts quand ils le souhaitent. Cela rend ce mécanisme comme un outil efficace et puissant de mobilisation de l'épargne (Obaidullah, 2008). En outre, le *QH*, en tant qu'instrument de financement par les IMFI-BNL, permet aux emprunteurs d'avoir les fonds nécessaires pour leurs besoins, notamment ceux d'investissement dans le cadre de projets entrepreneuriaux.

⁶ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/10/24/world-bank-islamic-development-bank-partnering-to-drive-impact> (Consulté le 20/11/2025)

3.3. Instruments de gestion des risques : micro-takaful

Avant tout, il faut bien souligner que l'assurance ne peut pas être considérée comme une activité principale de la FI dans la mesure où elle pose des problèmes en droit islamique car les questions inhérentes à l'avenir ne relèvent pas du domaine humain mais de la spécialité du Dieu (Guéranger, 2009). Selon Billah (cité dans Hassan & Abbas, 2019, 1), le mot *takaful* trouve son origine dans le substantif arabe *kafala* qui signifie, littéralement, se garantir mutuellement.

Le micro-takaful est un système de protection à cotisation équitable et abordable qui répond aux besoins des groupes à faibles revenus en matière de protection de la vie et des biens (Fauzi & Laldin, 2022). Il constitue un instrument qui offre une protection conforme à la *charia* aux particuliers et aux entreprises à faibles revenus, y compris les TPME (Puad, 2017), qui sont exposées à un certain nombre de risques (Husin & Haron, 2020). L'IFSB-IAIS⁷ (2015, p.4) définissent le micro-takaful comme étant cohérent avec la définition du *takaful* telle qu'elle figure dans l'IFSB-8 (2009), comme suit (notre traduction) : « le micro-takaful est l'équivalent islamique de la micro-assurance et existe sous forme familiale et générale. [...] un groupe de participants convient entre eux de se soutenir mutuellement pour les pertes résultant de risques spécifiques, [...]. Le micro-takaful est généralement proposé au segment de la population à faible revenu et défavorisé (qui est généralement exclu des conditions générales du *takaful*) [...]. » (cité dans Fauzi & Laldin, 2022, p. 305). Le micro-takaful possède un grand potentiel pour absorber les différents risques (maladie, vol, incendie, perte des récoltes, du bétail et du logement, échec du projet d'entreprise, etc.) subis par les clients des IMFI-BNL dans leurs opérations productives et même en dehors de celles-ci (Alpay & Haneef, 2015).

Le tableau 1 ci-dessous résume les différents instruments mobilisés par les IMFI-BNL que ce soit en amont (*zakat*, *waqf*, *sadaqa*, *wadiah* et dépôts en *QH*) qu'en aval (*QH*), ainsi que les outils de gestion des risques (micro-takaful), leur fonction principale et leur rôle dans le modèle de MFI-BNL.

Tableau 1 : Rôle et articulation des instruments de la FSI dans le fonctionnement du modèle de MFI-BNL

Composante	Instruments	Fonction principale	Rôle dans le modèle de MFI-BNL	Apports spécifiques dans le contexte marocain
Sources de fonds en amont	<i>Zakat</i> , <i>waqf</i> , <i>sadaqa</i> , <i>wadiah</i> et dépôts en <i>QH</i>	Mobilisation des fonds	Assurer le financement des IMFI-BNL en amont.	Valorisation des pratiques religieuses et communautaires comme facteurs déterminants de financement inclusif, notamment dans les zones rurales et défavorisées.
Instrument de financement en aval	<i>QH</i>	Financement sans intérêt	Faciliter l'accès au financement pour les personnes physiques (populations vulnérables) et morales (micro-entrepreneurs, OESS, etc.) exclues du système financier et bancaire formel.	Réduction de l'endettement usuraire et soutien de l'auto-emploi et de la création de micro-entreprises.
Instrument de gestion des risques	Micro-takaful	Mutualisation et couverture des risques	Garantir la sécurité et durabilité du modèle en question	– Protection des bénéficiaires, personnes physiques ou morales, contre les différents aléas économiques et sociaux ;

⁷ Islamic Financial Services Board (IFSB) - International Association of Insurance Supervisors (IAIS).

				– Renforcement de la confiance dans le modèle.
Mécanismes de gouvernance, de contrôle et de suivi	Comités de gestion communautaires ; Audits éthiques ; Partenariats institutionnels	Supervision, contrôle et transparence.	Assurer la conformité des services offerts par les IMFI-BNL aux principes de la <i>charia</i> .	Renforcement de la crédibilité du modèle en question auprès des autorités, du public, des bénéficiaires, etc.

Source : Réalisé par nous-mêmes (2026)

3.4. État des lieux de l'inclusion financière au Maroc

Selon la Banque Mondiale, l'inclusion financière est définie comme « *la proportion des personnes ou d'entreprises qui utilisent des services financiers* » et que l'accès à ces services constitue un facteur déterminant pour « *réduire la pauvreté extrême, pour promouvoir la prospérité pour tous et pour étendre un développement inclusif et soutenable* » (cité dans Hanin, 2018, 22). Pour sa part, Philippe Aguera (2015) l'a défini comme « *un accès universel pour les particuliers et les PME à un coût raisonnable à un large éventail de services financiers fournis par des institutions responsables et durables* » (cité dans Badrane & Bouzahir, 2023, 307).

Ces définitions mettent en lumière que cette notion repose conjointement sur l'accès et l'usage effectif des différents services financiers, considérés comme des facteurs cruciaux de lutte contre la pauvreté et d'encouragement d'un développement socio-économique inclusif. Cependant, dans le contexte marocain, et malgré les avancés réalisés dernièrement, plus particulièrement grâce à des politiques gouvernementales telles que, entre autres, le Plan National de Stratégie de Finance Inclusive (PNSFI), un grand nombre de Marocains restent encore exclus du système financier et bancaire formel (Ezahrani, 2024). En effet, d'après les données de la Banque Mondiale dans le cadre de l'enquête *Finindex*, la part des Marocains disposant d'un compte bancaire est passée de 29% en 2017 à 44% en 2023, tandis que l'utilisation des paiements numériques a également augmenté de 17% à 30% dans le même horizon temporel. En outre, les infrastructures des paiements numériques ont connu également une croissance notable (31% des zones rurales disposent d'une couverture par les réseaux de paiement mobile).⁸

Dans ce contexte, la MFI, notamment celle à BNL, émerge en tant qu'alternative cruciale pour promouvoir l'inclusion financière des populations exclues au Maroc. En mobilisant des outils issus de la FSI tant en amont (*zakat, waqf, sadaqa*) qu'en aval (*QH*), elle permet d'accorder des crédits sans intérêts aux couches sociales exclues du système bancaire classique. Le modèle de MFI-BNL peut non seulement contribuer à atténuer l'exclusion financière de ces populations, mais également à consolider la cohésion socio-économique et à favoriser un développement plus inclusif adapté aux spécificités institutionnelles, réglementaires et culturelles du Maroc.

4. Expériences réussies de MFI-BNL

Afin de relier le cadre théorique avec des cas pratiques et opérationnels, cette partie présente une analyse comparative de deux expériences internationales représentatives de MFI-BNL. Cela nous donnera la possibilité de repérer les mécanismes opérationnels, les approches de gouvernance interne et externe et les sources de fonds de ces institutions. À cet égard, deux expériences reconnues sont retenues dans le cadre de cette recherche : *Akhuwat* au Pakistan et *Amanah Ikhtiar* en Malaisie, dont l'examen nous fournit des leçons pertinentes pour la conception d'un modèle adapté aux spécificités du contexte marocain.

⁸ <https://www.banquemonddiale.org/fr/news/press-release/2023/04/03/world-bank-continues-to-support-morocco-s-financial-and-digital-inclusion-reforms> (Consulté le 02/05/2026).

Le choix de ces deux expériences repose sur plusieurs raisons :

- Leur ancienneté et leur maturité institutionnelle (*Akhuwat* fonctionne depuis 2001 et *Amanah Ikhtiar* depuis 1987) ;
- Leur capacité à mobiliser de manière structurée les outils de la FSI, tant en amont qu'en aval ;
- Leur capacité à démontrer, sur une période prolongée, leur viabilité financière et opérationnelle et leur impact tangible en matière d'inclusion financière des populations vulnérables et exclues ;
- Leur alignement direct avec le modèle proposé dans cette recherche, dans la mesure où les deux expériences susmentionnées reposent explicitement sur le *QH* comme instrument de financement, et sur les principes de solidarité et d'inclusion des pauvres ;
- Leur complémentarité, dans la mesure où elles fournissent deux configurations organisationnelles différentes de la MFI : le modèle *Akhuwat* est plus associative et communautaire et le modèle *Amanah Ikhtiar* est plus institutionnalisé, ce qui contribue à enrichir notre analyse comparative ;
- Leur présence abondante et massive dans la littérature scientifique, ce qui montre leur importance pour une analyse comparative en matière de MFI-BNL ;
- Leur pertinence analytique pour notre modèle, dans la mesure où elles sont utiles comme des cas illustratifs pour repérer les mécanismes transférables, tenant compte des spécificités du Maroc.

Néanmoins, il importe de souligner que d'autres expériences de MFI, plus particulièrement celles opérant dans des contextes similaires ou proches de celui du Maroc, telles que celle de l'Égypte, de la Tunisie, du Sénégal ou de la Jordanie, pourraient également améliorer l'analyse comparative. Leur intégration peut constituer une piste pertinente pour les recherches futures, visant à contextualiser davantage le modèle de MFI proposé.

4.1. MFI au Pakistan : Exemple d'*Akhuwat* Islamic Microfinance

En tant qu'organisation à BNL, *Akhuwat* a été créée en 2001 en s'appuyant sur le principe islamique de « *Mowakhat* (مواخات) » ou de solidarité. Ce principe remonte à 622 Hijri lorsque le prophète Mohamed (BSSL) a demandé aux habitants de Médine (*Ansars*) de partager la moitié de leurs avoirs avec les migrants (*Muhajirs*) qui ont été contraints de fuir la persécution et ont déménagé de La Mecque à Médine. S'inspirant de la générosité affichée par les *Ansars*, l'organisation *Akhuwat* estime que si la même approche est mise en place aujourd'hui, où une famille riche et aisée accueille une famille pauvre, les inégalités seront éradiquées dans le monde entier⁹. Le modèle d'*Akhuwat* repose sur des prêts individuels ou collectifs sous forme de prêts sans intérêts (*QH*), avec des garanties mutuelles ou sous forme de *kafala*. Destinés aux personnes défavorisées pour leur permettre de créer des voies durables (des petits projets) pour éradiquer la pauvreté¹⁰, ces prêts sont de huit catégories. Les deux principales catégories sont les prêts pour entreprise familiale et les prêts agricoles. Les premiers sont destinés aux familles pour la création d'une nouvelle entreprise ou pour l'expansion d'une entreprise existante. Les seconds sont accordés aux petits exploitants agricoles, y compris les agriculteurs locataires sans terre. Les autres catégories (prêts de libération, prêts au logement, prêts d'études, prêts de santé, prêts de mariage et prêts d'urgence) ne représentent qu'une part marginale du total des prêts octroyés par les institutions *Akhuwat* ¹¹.

Akhuwat n'a pas de locaux pour exercer ses activités avec ses clients bénéficiaires. Elle rencontre ces derniers dans des mosquées, ce qui permet de réduire les coûts opérationnels. De

⁹ <https://akhuwat.org.pk/> (Consulté le 10/08/2024).

¹⁰ <https://akhuwat.org.pk/akhuwat-islamic-microfinance/> (Consulté le 10/08/2024).

¹¹ <https://akhuwat.org.pk/loan-products-offered/> (Consulté le 10/08/2024).

plus, dans un esprit de fraternité islamique, les membres de l'institution sont des bénévoles (Hanin, 2018). L'institution *Akhuwat* ne bénéficie d'aucun financement ou subventions auprès des institutions financières nationales ni internationales (Obaidullah et al., 2008). En 2007, et en ce qui concerne la réglementation, la banque d'État pakistanaise a mis en place des directives pour soutenir l'expansion rapide de la MFI. D'après ces directives, les services de MFI peuvent être proposés par les IMFI, les BI, les institutions de MFC et les fenêtres dans les banques conventionnelles (Nimrah et al., 2008). Avec plus de 800 succursales (ou agence) dans plus de 400 villes du Pakistan¹², *Akhuwat* est considéré comme étant le plus grand programme de MFI au monde. En outre, les institutions *Akhuwat* ont octroyé, jusqu'au juillet 2024, plus de 220 milliards de PKR¹³ sous forme de micro-prêts sans intérêts (*QH*) à plus de 6,3 millions de bénéficiaires dans tout le Pakistan¹⁴.

4.2. MFI en Malaisie : Exemple d'*Amanah Ikhtiar Malaysia* (AIM)

AIM est parmi les institutions notables qui proposent des produits et services de MFI en Malaisie. Elle dépend d'un seul mode de financement islamique, qui est le *QH*, et facture des frais pour le service fourni (Abdullah et al., 2019). Tout en ayant un statut institutionnel d'ONG (Mokhtar et al., 2012), l'AIM utilise un système de prêt collectif en ciblant des groupes au lieu des individus (Kassim et al., 2019).

En tant que première IMFI en Malaisie, l'AIM a été créée en 1987 avec le soutien de la Fondation Malaise pour le Développement Economique Islamique, du Centre de Développement Asie-Pacifique et du Gouvernement de l'État de Selangor. Elle constitue un bon exemple de collaboration entre la FI et la microfinance pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Depuis sa création, AIM a connu une croissance régulière qui en a fait la plus grande et la plus importante IMFI de Malaisie. En 2018, elle comptait 134 succursales à travers le pays. Le nombre de ses emprunteurs bénéficiaires dépasse 380.000. Le montant total des prêts déboursés jusqu'en 2018 est de 19.439.030.761 RM et le taux de remboursement a atteint 98,08% (Muridan & Ibrahim cité dans Abdullah et al., 2019, 130 ; Rapport annuel d'AIM). L'AIM représente une bonne émulation du modèle de la *Grameen Bank* de Muhammad Yunus. La seule différence est qu'en Malaisie, l'AIM accorde des prêts sans intérêt aux pauvres. L'AIM propose donc une microfinance conforme aux principes islamiques afin d'améliorer la situation des Malaisiens pauvres vivant dans les zones rurales ou urbaines. Malgré l'obligation pour les emprunteurs de payer des frais de service, ils sont souvent contraints de payer moins que les prix du marché (Edris et al., 2021).

L'AIM propose trois types de prêts de court à moyen terme, sans intérêt (*QH*) et sans garantie : les prêts à des fins économiques destinés aux personnes démunies souhaitant générer des revenus supplémentaires par le biais d'activités économiques (Edris et al., 2021), les prêts à des fins non économiques (prêts éducatifs et pour d'autres besoins sociaux) et les prêts pour le recouvrement ou pour le rétablissement destinés exclusivement aux membres du groupe dont le projet (déjà financé) a échoué en raison d'une maladie ou d'une catastrophe naturelle (Muridan & Ibrahim ; Mokhtar et al. cité dans Abdullah et al., 2019, 129).

De plus, l'AIM a créé un fonds d'aide sociale et de bien-être, qui fonctionne comme une micro-assurance *takaful*, pour répondre aux besoins de ses membres qui se trouvent en situations difficiles (accidents, maladies chroniques, décès d'un membre de la famille, destruction d'une maison ou d'un projet à la suite d'une catastrophe naturelle, etc.). Au lieu de facturer les intérêts à ses membres comme pour la *Grameen Bank*, l'AIM facture seulement 10% de frais de gestion

¹² <https://akhuwat.org.pk/branch-network/> (Consulté le 10/08/2024).

¹³ PKR (Pakistani Rupee / Roupie pakistanaise) est la monnaie officielle du Pakistan.

¹⁴ <https://akhuwat.org.pk/> (Consulté le 10/08/2024).

en plus du montant prêté pour toutes les catégories de prêts. En outre, les membres du groupe, pris individuellement, doivent épargner entre 1 et 15 RM par semaine (Mokhtar et al., 2012). Pour être éligible aux prêts proposés par l'AIM, les membres du groupe doivent être de cinq personnes du même sexe et sans lien de parenté étroit. En outre, chaque membre du groupe doit bénéficier d'une confiance mutuelle et d'un statut socio-économique similaire aux autres membres pour obtenir le financement (Edris et al., 2021). La mise en place du système de prêt collectif vise à encourager la responsabilité collective de tous les membres du groupe en ce qui concerne le remboursement du prêt. Sinon, tous les membres ne pourront pas bénéficier de nouveaux prêts. Afin de rapprocher les emprunteurs-entrepreneurs avec les règles et les procédures du financement proposé par AIM, il est impératif qu'ils prennent part à une formation continue de courte durée (5 jours) (Kassim et al., 2019), pour espérer un retour rapide sur investissement, ce qui leur permet de rembourser leur prêts (Edris et al., 2021).

Le tableau 2 ci-après présente une analyse comparative structurée des deux expériences internationales de la MFI-BNL. Il met en évidence leurs principales caractéristiques, telles que la gouvernance, les sources de fonds en amont, les instruments de financement en aval, les services offerts, la gestion des risques, le taux de remboursement, etc.

Tableau 2 : Analyse comparative des deux expériences internationales de MFI-BNL : Akhuwat au Pakistan et Amanah Ikhtiar en Malaisie

Dimensions d'analyse comparative	Akhuwat Islamic Microfinance (Pakistan)	Amanah Ikhtiar Malaysia (Malaisie)
Statut et gouvernance	Organisation à BNL fondée sur le principe de solidarité ; forte présence du bénévolat ; fonctionnement décentralisé.	ONG structurée avec soutien institutionnel auprès de l'État ; gouvernance plus formalisée et institutionnalisée.
Sources de fonds en amont	Dons, charité (<i>sadaqa</i>), contributions volontaires ; absence de financement bancaire ou international.	Fonds publics, contributions institutionnelles, épargne des membres.
Instrument de financement en aval	<i>QH</i> (prêts sans intérêt) sous forme individuelle ou collective ; garanties sociales (non matérielles) ou <i>kafala</i> .	<i>QH</i> (prêts sans intérêt) avec frais de gestion ; prêts collectifs sans garantie matérielle (inspiration du modèle <i>Grameen Bank</i> de Muhammad Yunus).
Modalités opérationnelles	Réduction des coûts (de location) via l'utilisation gratuite des mosquées ; interaction sociale forte ; approche communautaire.	Système structuré de groupes solidaires ; formation obligatoire des bénéficiaires ; encadrement institutionnel formel.
Produits financiers offerts	Huit catégories de prêts : prêts pour micro-entreprise (entrepreneuriat), prêts agricoles, prêts de logement, prêts de santé, prêts éducatifs, prêts de mariage, prêts d'urgence et prêts de libération (pour les personnes surendettées).	Trois catégories de prêts : prêts économiques, prêts sociaux et prêts de relance.
	Pour les deux modèles, on observe une forte orientation vers les activités génératrices de revenus.	
Gestion des risques	Garantie sociale non matérielle (pression du groupe, solidarité communautaire).	Responsabilité collective du groupe ; mécanisme de micro- <i>takaful</i> via un fonds social dédié ; épargne obligatoire des bénéficiaires.
Taux de remboursement (en %)	99%	98,08%
Impact social	Plus de 6,3 millions de bénéficiaires (jusqu'au juillet 2024) ; forte contribution à la réduction de la pauvreté ; inclusion sociale et financière des populations vulnérables et exclues.	Plus de 380 000 bénéficiaires ; amélioration significative des revenus des ménages pauvres ; autonomisation économique des bénéficiaires.

Cadre réglementaire	Cadre flexible encadré par la banque centrale pakistanaise ; ouverture aux différents types d'institutions.	Cadre institutionnel structuré et intégré dans les politiques publiques de développement du pays.
Spécificités du modèle	Modèle à très faible coût fondé sur la solidarité religieuse et sociale ; absence d'infrastructure lourde.	Modèle hybride inspiré du modèle <i>Grameen Bank</i> mais islamisé ; combinaison de trois composantes complémentaires : financement, formation /accompagnement et protection sociale.

Source : Réalisé par nous-mêmes (2026)

5. Modèle de MFI-BNL dans le contexte marocain

5.1. Cadre conceptuel et perspectives de mise en œuvre du modèle de MFI-BNL au Maroc

5.1.1. Potentiel et défis réglementaires du modèle de MFI-BNL au Maroc

De nombreux travaux de recherche ont mis en évidence le potentiel de la MFI, plus particulièrement celle à BNL, comme moyen efficace d'inclusion financière des populations exclues au Maroc. Brgchou et Hamimida (2018) ont proposé un modèle de MFI opérationnel conçu pour le contexte marocain, prenant en compte les particularités juridiques locales et les comportements financiers des micro-entrepreneurs. Zarfi (2019) a exploré une approche qui combine *zakat*, *waqf* et *crowdfunding*. Il a démontré que cette synergie peut améliorer l'inclusion financière tout en restant fidèle aux valeurs religieuses de la population marocaine qui est majoritairement musulmane.

Cependant, la faisabilité du modèle de MFI-BNL proposé dans le cadre de cet article dépend, entre autres, de son adéquation avec le cadre juridique et réglementaire marocain, notamment la loi n°18-97 relative aux activités de microcrédit et la loi n°103-12 sur les établissements de crédit et organismes assimilés et qui a permis l'apparition de la finance participative. En effet, l'opérationnalisation de ce modèle nécessite la révision et l'adaptation de ces lois de la part de Bank Al-Maghrib, ou la création d'un statut juridique hybride, afin d'éliminer certaines contraintes et obstacles structurels. Cela concerne plus particulièrement la loi n°18-97 qui limite la capacité des associations de collecter l'épargne auprès du public (Amine, 2012), et la loi n°103-12 qui limite, jusqu'à aujourd'hui, d'intégrer les outils de la FSI, notamment la *zakat* et le *waqf* dans un dispositif institutionnalisé de microfinance (Alaoui et al., 2025).

5.1.2. Fondements conceptuels et théoriques du modèle de MFI-BNL proposé pour le cas du Maroc

Le modèle de MFI-BNL proposé dans le cadre de cette recherche s'inscrit dans une logique proche de celle de l'économie sociale et solidaire (ESS) car il cherche à combiner l'objectif de l'utilité sociale avec la mobilisation pérenne des ressources collectives destinées aux populations pauvres et vulnérables. Cela rejoint les principes fondamentaux de l'ESS, qui favorisent, entre autres, la création de valeur sociale, la finalité collective et la solidarité plutôt que la seule logique de maximisation du profit comme le cas de l'économie capitaliste (Defourny & Nyssens, 2010). Dans cette optique, l'intégration des outils de la FSI, tels que la *zakat*, le *waqf*, la *sadaqa* et le *QH*, permet, d'une part, de répondre aux besoins des populations exclues du système financier et bancaire classique, et d'autre part, de promouvoir un développement socio-économique plus inclusif (Widiastuti et al., 2021).

Par ailleurs, le présent modèle s'inscrit également dans les perspectives de la théorie institutionnelle, qui considère que la viabilité, la pérennité et la performance des organisations reposent, entre autres, sur la robustesse des mécanismes de gouvernance, de coordination et de

légitimation institutionnelle (DiMaggio & Powell, 1983 ; Scott, 2014). Dans le cadre de la MFI-BNL, la viabilité du modèle dépend en grande partie de la présence d'un cadre institutionnel apte à assurer une gestion transparente des ressources collectées auprès des sources de fonds caritatifs issues de la FSI, leur allocation efficace ainsi qu'une bonne coordination entre les différents acteurs impliqués. La littérature relative à la FSI met ainsi en évidence le rôle central de la bonne gouvernance comme levier de la durabilité des dispositifs basés sur les fonds caritatifs islamiques (Ascarya et al., 2017)

Enfin, la mobilisation conjointe de la *zakat*, du *waqf* et de la *sadaqa* s'appuie sur des relations de réciprocité, de confiance et de solidarité, susceptibles d'être analysées à la lumière de la théorie du capital social. En effet, Coleman (1988) et Putnam (1993) mettent en évidence le rôle crucial du capital social (somme des ressources, réelles et potentielles, mobilisées par les personnes grâce à leurs relations réciproques (Nahapiet & Ghoshal, 1998)) dans l'optimisation de la coopération entre les acteurs et la réduction des coûts de coordination, en s'appuyant sur des normes communes et des relations de confiance. Dans le cadre de la MFI, notamment celle à BNL, la littérature souligne que le capital social joue un rôle déterminant dans la consolidation de l'engagement des parties prenantes, la facilitation de la mobilisation des ressources et la résilience des institutions financières à vocation sociale (Subchi et al., 2024).

L'articulation de ces trois dimensions (sociales, institutionnelles et relationnelles) participe ainsi à la viabilité et à la durabilité du modèle de MFI-BNL proposé dans le cadre de cette recherche et consolide par conséquent son potentiel d'inclusion financière durable des populations vulnérables et exclues dans le contexte marocain.

5.2. Pertinence d'instauration du modèle de MFI-BNL dans le contexte marocain

Avant de passer à l'explication du fonctionnement du modèle de MFI-BNL, il s'avère nécessaire de démontrer l'intérêt et la pertinence d'instaurer un tel modèle dans le contexte marocain.

5.2.1. Le contexte socio-économique et financier du Maroc

Malgré les efforts déployés par les autorités publiques marocaines pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité et pour promouvoir l'inclusion sociale et financière, une large population est encore, d'une part, vulnérable et à faible revenu, et d'autre part, exclue du système bancaire conventionnel. Une telle situation rend urgente l'instauration de systèmes de financement favorisant l'inclusion financière de cette population. En outre, la MFC, par sa définition et par son objectif déclaré, est destinée normalement à toutes les personnes pauvres qui sont exclues du circuit bancaire classique. Toutefois, plusieurs études ont montré qu'elle présente des limites telles que le ciblage des moins pauvres et ceux résidents dans des zones urbaines, tout en excluant ceux les plus pauvres et ceux des zones rurales (Guérin et al., 2009), le détournement de financement à des fins non productives (Sabi, 2016), ce qui engendre le risque de surendettement (Schicks & Rosenberg, 2011), le taux d'intérêt exagéré voire abusif (entre 30% et 100%) (Schmidt, 2013), et son inadéquation avec les valeurs culturelles et religieuses des musulmans (El-Zoghbi & Tarazi, 2013). Dans ce contexte, les outils de la FSI bénéficient d'une large acceptation au sein de la population marocaine majoritairement musulmane.

5.2.2. Les ressources religieuses et administratives

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, ainsi que les organismes locaux en charge de la *zakat* et du *waqf*, sont déjà en place au Maroc et peuvent intervenir sur le plan opérationnel et de gouvernance (collecte, ciblage, audit, etc.). Il faut bien souligner qu'il y a déjà des études et des rapports présentant des propositions d'institutionnalisation des fonds de *zakat* au Maroc pour la protection sociale (Alaoui et al., 2025).

5.2.3. L'existence des expériences réussies au niveau international

Les cas d'*Akhuwat* au Pakistan et d'*Amanah Ikhtiar* en Malaisie montrent qu'un système de MFI en QH financé en amont principalement par des fonds du *waqf*, de la *zakat* et de la *sadaqa* peut vraiment atteindre un large public, avec des effets concrets sur la pauvreté et une bonne capacité de remboursement. Il s'agit des exemples transférables, à condition de faire quelques ajustements en fonction des contextes institutionnels, juridiques et culturels marocains.

De plus, les expériences de MFI dans les pays dont les caractéristiques socioéconomiques sont proches voire similaires de celles du Maroc, notamment la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie et le Sénégal, mettent en lumière la pertinence des modèles de MFI adaptés aux réalités locales et fournissent des indications utiles pour la proposition et la conception d'un modèle conforme au contexte marocain (Guesmi & Jarboui, 2020, 2021 ; Zarfi, 2022 ; Drissi, 2017 ; Fan et al., 2019).

5.3. Le modèle de MFI-BNL au Maroc : fonctionnement, gouvernance et durabilité

5.3.1. Fonctionnement du modèle de MFI-BNL adapté au contexte marocain

Le modèle de MFI-BNL combine les principes et les valeurs islamiques de charité et de soutien social avec le microfinancement. Ce modèle se base uniquement sur les instruments à BNL tant au niveau des sources de fonds des IMFI en amont qu'au niveau des instruments de financement proposés aux clients en aval. En termes de sources de fonds, il s'appuie sur celles qui sont basées sur la charité telles que la *sadaqa*, la *zakah*, le *waqf*, les dépôts, principalement ceux en QH (en amont) et éventuellement les subventions publiques et les dons privés. En termes d'instruments de financement, il se concentre uniquement sur le QH (en aval). Il faut bien souligner que malgré qu'il n'utilise que les modes à BNL, il peut être facilement modifié pour intégrer également les modes à but lucratif.

Ce modèle utilise les fonds collectés pour accorder des prêts sans intérêt (QH) aux micro-entrepreneurs, aux OEES ou aux groupes de personnes à faibles revenus. Cela leur permet de créer des initiatives économiques et de développer d'autres tout en respectant la *charia*. Il est présenté dans le schéma 1 ci-dessous.

Explications du fonctionnement opérationnelle modèle de MFI-BNL (voir le schéma 1 ci-dessous) :

(1) : L'IMFI-BNL reçoit des fonds auprès des épargnants, notamment ceux en QH, des *waqifs* (physique et/ou monétaire) et des *muzakkis*. Elle est également susceptible de percevoir des aides, des subventions auprès des acteurs publics ou privés, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

(2) : L'IMFI-BNL crée et gère le fonds *zakat* avec les contributions des *muzakkis*.

(3) : L'IMFI-BNL facilite la dotation du *waqf* et de la *sadaqa*, qui peuvent prendre la forme d'actifs physiques (terrains, bâtiments, outils, etc.) ou monétaires. Les actifs physiques sont utilisés pour faciliter l'éducation et les formations professionnelles pour les bénéficiaires économiquement inactifs. Cela leur permet d'acquérir des compétences et des outils nécessaires à la création ou au développement de leurs activités afin de devenir économiquement autonomes et actifs. Les actifs monétaires sont utilisés pour financer les personnes (physiques comme les pauvres et les micro-entrepreneurs ou morales comme les OEES et les très petites entreprises) éligibles en leur accordant des prêts sans intérêts (QH).

(4) : L'IMFI-BNL offre une formation professionnelle aux personnes économiquement inactives en utilisant les biens matériels détenus dans le cadre du *waqf* et/ou *sadaqa*.

(5) : L'IMFI-BNL identifie soigneusement les plus pauvres parmi les pauvres et les indigents qui sont économiquement inactifs et dirige une partie du fonds de la *zakat*, non remboursables, vers la satisfaction de leurs besoins de base en tant que subvention en leur fournissant un filet

de sécurité. Cette approche vise à satisfaire les besoins essentiels tout en incluant les plus pauvres et les vulnérables dans une dynamique sociale plus stable.

(6) : Une garantie supplémentaire contre le défaut de paiement du groupe est fournie par le fonds de la *zakat*, c'est-à-dire que les comptes défaillants sont remboursés avec ces fonds si le projet financé est échoué.

(7) : Après avoir reçu une formation professionnelle, les personnes économiquement inactives acquièrent des compétences (techniques et/ou comportementales), obtiennent leur diplôme et deviennent par la suite économiquement actives.

(8) : L'IMFI-BNL accorde un financement au groupe de personnes, économiquement actives, éligibles sur la base du *QH* remboursable. Cela permettra de récupérer les fonds prêtés, d'étendre le financement à de nouveaux bénéficiaires et de garantir la pérennité du modèle et sa durabilité. Le remboursement est flexible, sans pénalité ni frais supplémentaires, avec un accompagnement pour éviter le surendettement des bénéficiaires rencontrant un défaut de paiement. Ce type de financement est accordé également aux individus, mais avec une garantie selon le concept de *kafala* (un contrat par lequel une personne accepte de garantir ou de prendre la responsabilité d'un devoir d'une autre personne). L'utilisation de la *kafala* comme mécanisme de garantie au niveau du groupe ou de l'individu constitue également une des caractéristiques distinctives de ce modèle. La *kafala* constitue également la base de la conception d'un système de garantie mutuelle (*takaful*) contre des risques et des incertitudes spécifiques (risques liés à la santé, catastrophes naturelles, ou autres aléas). En plus du financement, les bénéficiaires profitent d'un accompagnement post-financement sous forme d'un soutien technique et social.

(9) : Les membres du groupe qui remboursent leur crédit (*QH*) dans le délai convenu, bénéficient, en retour, de niveaux plus élevés de financement.

(10) : Les membres du groupe sont encouragés à épargner dans le cadre de programmes de micro-épargne appropriés (*wadiah* ou *QH* en amont) pour renforcer leur stabilité financière.

(11) : Les membres des groupes sont encouragés à constituer un fonds *takaful* pour fournir une micro-assurance contre les risques imprévus et les incertitudes entraînant la perte de moyens de subsistance, maladie, etc.

5.3.2. Contrôle et supervision du modèle de MFI-BNL dans le contexte marocain

En plus de l'intégration du système de micro-*takaful* pour mutualiser les risques pouvant rencontrés par les bénéficiaires dans le cadre de leurs projets comme le risque d'échec, le modèle de MFI-BNL proposé dans le cadre de cette recherche peut être exposé à d'autres types de risques un peu spécifiques qu'il convient de prendre en compte et de gérer. Il s'agit principalement du risque de détournement des fonds de la *zakat* à des fins autres que ceux déclarés, du risque de dépendance excessive aux ressources de charité, du risque d'asymétrie d'information entre l'IMFI-BNL et les bénéficiaires et du risque de dérive missionnelle relatif à une éventuelle priorisation de la performance financière au détriment de celle sociale.

Pour les éviter ou le cas échéant les gérer, le modèle proposé dans le cadre de cette recherche prévoit des mécanismes de gouvernance et de contrôle de la part de deux instances différentes : Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) et Bank Al-Maghrib (BAM). Le CSO, en tant que conseil consultatif religieux et technique, a pour mission principale de vérifier la conformité des opérations et des services des IMFI-BNL aux principes de la *charia*. Cela permettra de garantir la légitimité religieuse du modèle en question et la confiance des parties prenantes, notamment les donateurs (*waqifs*, *muzakkis*, donateurs privés...). La BAM, quant à lui, assure le respect du cadre juridique et réglementaire, veille à la stabilité financière des institutions financières, en l'occurrence les IMFI-BNL, et garantit la transparence de toutes les opérations effectuées par les acteurs du système financier et bancaire. Cette articulation entre, d'une part, une supervision religieuse assurée par le CSO, et d'une part, une régulation financière assurée par la BAM, permet de renforcer la crédibilité institutionnelle de ce modèle dans le contexte marocain.

5.3.3. Durabilité et pérennité du modèle de MFI-BNL

La durabilité des IMFI-BNL ne s'appréhende pas en termes de rentabilité financière, mais plutôt en termes de continuité d'offre de ses services (formation, accompagnement, financement, etc.) et de pérennité de sa mission sociale. En effet, le modèle proposé dans le cadre de cette recherche s'inscrit dans la logique de soutenabilité financière basée sur l'équilibre entre les ressources financières mobilisées (*zakat*, *waqf*, *sadaqa*, micro-épargne en *QH*, dépôts des clients, subventions et dons) et les coûts de fonctionnement. La diversification des sources de fonds permet d'atténuer la dépendance de l'IMFI-BNL à une seule source et de garantir un financement régulier et continu du système en amont. En aval, le modèle repose sur des financements remboursables sous forme de *QH*, ce qui permet d'améliorer la rotation des fonds et l'augmentation continue du nombre des bénéficiaires, ce qui donne la possibilité au système de réaliser sa mission sociale. Par ailleurs, la durabilité du modèle peut être également assurée par la mise en place d'un mécanisme de gestion des risques, tel que le micro-*takaful*, permettant de mutualiser les risques. En outre, et pour optimiser les charges, l'IMFI-BNL peut recourir le cas échéant au bénévolat et aux partenariats.

5.3.4. Comparaison du modèle de référence d'Obaidullah (2008) et du modèle de MFI-BNL proposé pour le Maroc

Afin de mettre en évidence la contribution originale de cette recherche par rapport au modèle de référence proposé par Obaidullah (2008, 40), il convient de mettre en place une analyse comparative (**tableau 3**) pour clarifier les adaptations spécifiques introduites dans cette étude.

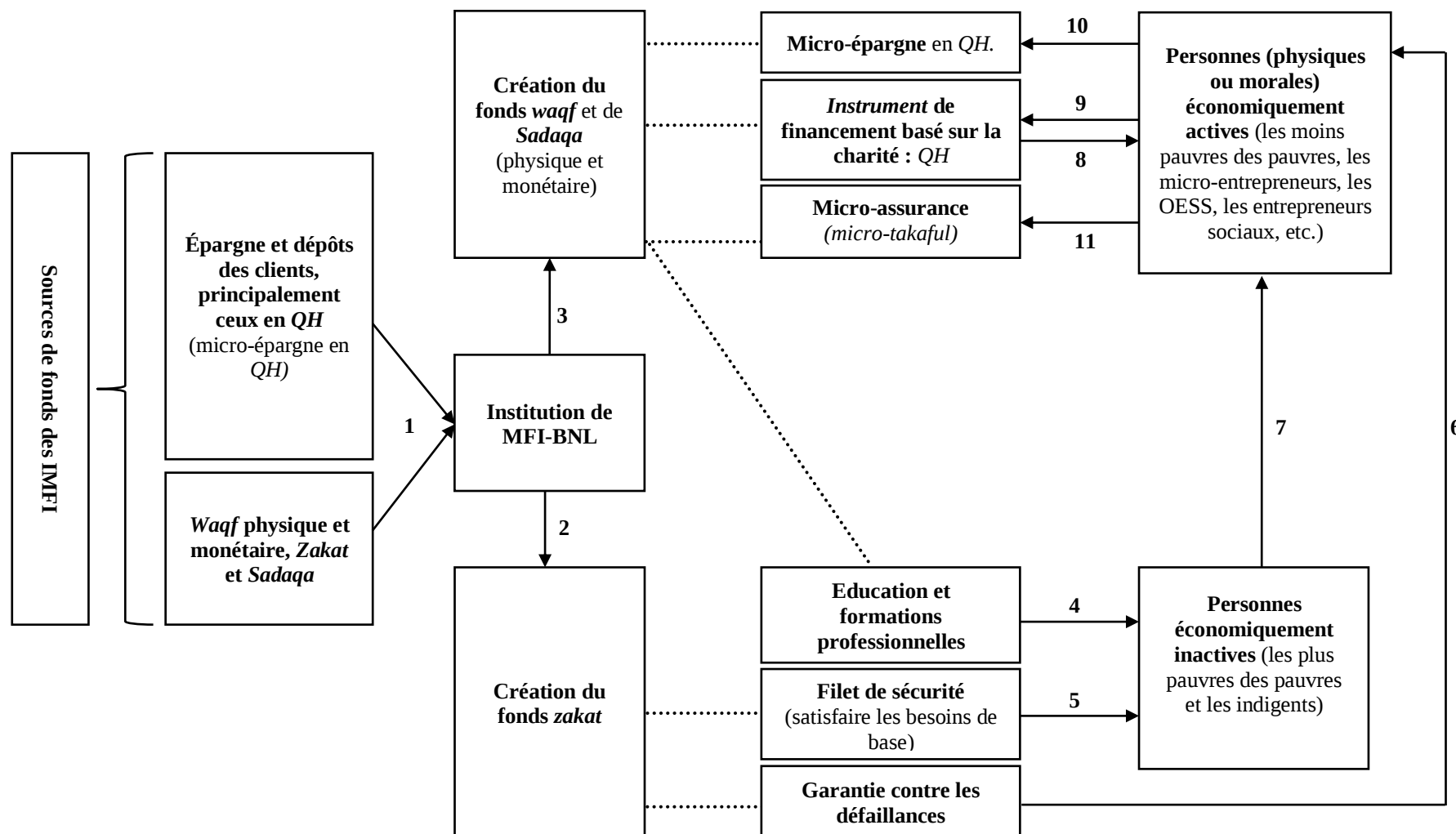
Tableau 3 : Comparaison entre le modèle de référence d'Obaidullah (2008, 40) et le modèle de MFI-BNL proposé pour le cas du Maroc

Dimensions de comparaison	Modèle d'Obaidullah (2008)	Modèle de MFI-BNL proposé pour le Maroc
Approche générale	Modèle théorique de MFI intégrée.	Modèle institutionnel contextualisé pour une MFI-BNL au Maroc
Finalité du modèle	Réduction de la pauvreté.	Inclusion financière, cohésion sociale, autonomisation économique et développement économique.
Sources de fonds en amont	<i>Zakat</i> , <i>waqf</i> , dons et fonds caritatifs.	<i>Zakat</i> , <i>waqf</i> , <i>sadaqa</i> , micro-épargne en <i>QH</i> , dépôts des clients, subventions publiques nationales et internationales, et dons privés.
Instrument de financement en aval	<i>QH</i>	<i>QH</i>
Logique de financement	Principalement philanthropique	Philanthropique et logique quasi-intermédiation (épargne et dépôts). Cela met en évidence une transition vers un modèle durable.
Instrument de gestion des risques	Micro- <i>takaful</i>	Micro- <i>takaful</i> et garanties matérielles sous forme de <i>kafala</i> .
Rôle de l'épargne dans le modèle	Présent mais peu structuré.	La micro-épargne en <i>QH</i> (en amont) est un élément central du modèle proposé, car, d'une part, elle constitue un mécanisme important de mobilisation des ressources locales, et d'autre part, elle implique directement les bénéficiaires dans le financement du système.
Structure institutionnelle	Schéma conceptuel général.	IMFI-BNL structurée avec des rôles explicites de gouvernance et d'intermédiation.
Population cible	Pauvres et économiquement inactifs.	Pauvres, micro-entrepreneurs, OESS, populations vulnérables actives et inactives.
Intégration du capital humain	Quasi-absent	Omniprésent à travers les actions de formation, d'éducation et d'accompagnement.

Parcours des bénéficiaires	Généralement statique	Trajectoire : assistance → formation → financement → autonomisation.
Dimension sociale	Filet de sécurité et assistance.	Inclusion financière, accompagnement, formation et autonomisation économique.
Dimension opérationnelle	Cadre conceptuel général.	Mécanismes opérationnels détaillés : circuits financiers détaillés, articulation entre les fonds en amont et les financements en aval (flux numérotés, interactions, etc.).
Adaptation contextuelle	Non spécifique à un pays.	Adaptation explicitement au contexte marocain : cadre institutionnel et social.
Organes de supervision et de contrôle	Non spécifiés	L'IMFI-BNL est supervisée par un conseil consultatif religieux et technique (CSO) et par la banque centrale (BAM).

Source : Réalisé par nous-mêmes (2026)

Schéma 1 : Modèle de MFI-BNL dans le contexte marocain



Source : Adaptation, contextualisation et opérationnalisation du modèle de MFI-BNL proposé par Obaidullah, (2008, p.40).

6. Conclusion

L'étude a démontré que le modèle de MFI-BNL pourra constituer une vraie alternative socialement responsable au modèle de MFC tout en étant conforme aux principes de la *charia*. Cela montre, en effet, que l'intégration de la *zakat*, le *waqf*, la *sadaqa* et le *QH* dans un même modèle permet de surmonter les limites des modèles conventionnels de microfinance. En outre, cette recherche a mis en évidence le potentiel du modèle à BNL de la MFI comme catalyseur de l'inclusion financière et de développement socio-économique au Maroc. En mobilisant ainsi des outils de la FSI tant en amont qu'en aval, ce modèle permettrait de financer les populations vulnérables et exclues des systèmes bancaires et financiers classiques dans une logique exemptée d'intérêt, tout en soutenant une dynamique de leur autonomisation économique durable. Les expériences du Pakistan et de la Malaisie en la matière montrent clairement la faisabilité, la praticabilité et l'efficacité de ce type de modèles, pourvu qu'elles bénéficient d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel fiable et d'une gouvernance claire et transparente.

Dans le contexte marocain, l'existence d'institutions religieuses centralisées (Ministère des Habous et des affaires islamiques (MHAI), CSO, Fondations religieuses structurées comme la Fondation Mohammed VI pour les Oulémas Africains, etc.), d'un réseau social et solidaire (associations, instances de développement local comme l'INDH, fondations à vocation socio-économique telles que la fondation OCP, etc.) et d'un environnement socio-économique favorable, créent un terrain propice et les conditions idéales à l'instauration d'un modèle de MFI-BNL. Celui-ci peut contribuer éventuellement à enrichir la réflexion scientifique et académique et à guider les décideurs publics, les institutions religieuses et les acteurs associatifs vers une stratégie novatrice d'inclusion financière, ancrée dans des valeurs comme la justice, la solidarité, la responsabilité sociale et le respect des principes de la loi islamique.

Sur le plan théorique, le présent article contribue à enrichir la littérature sur la MFI en proposant un modèle intégré de MFI-BNL. En effet, à la différence des travaux existants qui traitent généralement les outils de la FSI de manière dissociée et descriptive, dans le cadre de cette recherche, l'accent a été mis sur la structuration systémique de ces outils dans le cadre d'un modèle institutionnel intégré et cohérent. Dans cette optique, le modèle proposé contribue activement à l'évolution du champ théorique de la MFI à travers une perspective à la fois institutionnelle et non-lucrative insuffisamment explorée dans la littérature.

Au-delà de sa portée théorique, ce travail de recherche présente plusieurs retombées pratiques pour les acteurs concernés par l'instauration d'un modèle de MFI-BNL dans le contexte marocain tels que principalement les autorités publiques marocaines (ministère de l'Économie et des Finances, Bank Al-Maghrib, MHAI), les gestionnaires de la *zakat* (si institutionnalisée), les bénéficiaires potentiels de ce système et les chercheurs en FI. Premièrement, le présent travail peut fournir de l'aide aux décideurs publics afin d'élaborer un cadre juridique et réglementaire permettant l'instauration d'un système de MFI-BNL. Deuxièmement, le modèle proposé permettrait de diriger les fonds de *zakat* et de *waqf* vers des projets productifs générant des revenus stables pour les populations vulnérables et exclues. Troisièmement, une fois instauré au Maroc, ce système de MFI-BNL permettra aux bénéficiaires potentiels d'accéder à un mécanisme de financement sans intérêt, en plus d'un suivi et d'un accompagnement social et entrepreneurial. Cela les aidera à éviter le risque de surendettement et à améliorer leurs compétences, ce qui favorise leur inclusion sociale et économique. Quatrièmement, ce travail préliminaire constitue une base de réflexion solide pour des travaux empiriques futurs portant sur la FI en général et la MFI en particulier, et sur l'innovation financière en lien avec l'inclusion sociale et économique des populations vulnérables. Ces travaux peuvent concerner trois axes majeurs. En premier lieu, un axe prioritaire traite l'évaluation empirique de la faisabilité financière d'instauration d'un tel modèle de MFI dans le contexte marocain. Cela

peut inclure l'analyse empirique de sa soutenabilité financière, l'identification des déterminants impactant la contribution des Marocains dans les fonds de *waqf* et de *zakat* dédiés au financement en amont des IMFI-BNL, ainsi que l'étude des facteurs influençant l'intention d'adoption de cet instrument de financement par les bénéficiaires éligibles dans le contexte marocain. En deuxième lieu, un axe institutionnel et réglementaire consistant à examiner les conditions d'intégration de ce modèle dans le cadre juridique et financier marocain. Cela peut inclure des recherches sur l'analyse des adaptations réglementaires nécessaires, ainsi que le rôle des institutions de gouvernance religieuses et éthiques dans la supervision et la conformité des services offerts par les IMFI-BNL aux principes de la *charia*. Enfin, un troisième et dernier axe comparatif et analytique portant sur l'enrichissement et le développement du modèle proposé à partir d'expériences internationales. Cela peut comprendre la comparaison de la performance sociale et économique des trois systèmes de MFI (BNL, BL et mixte) dans les autres pays, ainsi que l'analyse des conditions de succès et les limites d'une éventuelle transposition du modèle issus d'expériences internationales, en l'occurrence celle d'*Akhuwat* au Pakistan ou celle d'*Amanah Ikhtiar* en Malaisie, pour extraire des implications pour le cas du Maroc.

Malgré ses apports à la fois théoriques et pratiques, cette recherche souligne un ensemble de limites qui devraient être prises en compte dans les futures recherches dans ce domaine. Tout d'abord, le modèle de MFI proposé est essentiellement de nature théorique et conceptuelle dans la mesure où il n'a pas fait l'objet d'une validation empirique sur le terrain. Cela restreint son applicabilité opérationnelle et ses conclusions pratiques. Ensuite, l'étude se base sur une revue de littérature narrative et sur un certain nombre d'expériences internationales sélectionnées, ce qui peut nuire à leur transférabilité au contexte marocain à cause des différences dans les cadres institutionnel, réglementaire et socio-économique du Maroc. Enfin, le modèle proposé dépend, entre autres, aux spécificités institutionnelles et au secteur de la microfinance, ce qui peut rendre son applicabilité directe difficile.

Références :

- (1). Abdullah, Md. F., Shamsuddin, Z., & Mahmood, S. (2019). *Challenges for Sustainable Islamic Microfinance Institutions in Malaysia*, (p: 127-140). https://doi.org/10.1007/978-981-13-7584-2_9
- (2). Achchab, A., & Samia, H. (2021). La finance participative au Maroc. *International Journal of Management Sciences*, 4(2), 256-275. <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/578>
- (3). Ahmed, H. (2002). Financing microenterprises: an analytical study of islamic microfinance institutions. *Islamic Economic Studies*, 9(2), 27-64.
- (4). Alaoui, O. E., Amedjar, M., & Ghandari, Y. (2025). La zakat et le waqf: quelle relation ? *Revue des Études Multidisciplinaires en Sciences Économiques et Sociales*, 10(1), 328-341. <https://doi.org/10.48375/IMIST.PRSM/remses-v10i1.54756>
- (5). Alpay, S., & Haneef, M. A. (Éds.). (2015). *Integration of Waqf and Islamic microfinance for poverty reduction: Case studies of Malaysia, Indonesia and Bangladesh*. International Islamic University Malaysia.
- (6). Amine, N. B. (2012). Comment protéger le consommateur marocain face aux risques du micro-crédit ? *Revue Economie & Kapital*, (1). <https://doi.org/10.48395/IMIST.PRSM/rek-N1.10037>
- (7). Ascarya, A., Rahmawati, S., & Sukmana, R. (2017). Cash waqf models of Baitul maal wat Tamwil in Indonesia. *Al-Awqaf: Jurnal Wakaf Dan Ekonomi Islam*, 10(Special), 115-126. <https://doi.org/10.47411/al-awqaf.v10iSpecial.51>
- (8). Babker, A. A. M. (2021). البعد التنموي للتمويل الأصغر الإسلامي : تجربة إنارة قري محلية شرق سنار (السودان) نموذجاً. *المجلة الدولية للمالية الريادية*, 4(1), 31-24.

- (9). Badrane, H., & Bouzahir, B. (2023). Le Crowdfunding : Outil crucial pour la démocratisation de l'accès au financement et la promotion de l'inclusion financière au Maroc. *International Journal of Accounting Finance Auditing Management and Economics*, 4(5-1), 298-318. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10032167>
- (10). Bank Al-Maghrib (2022). *Stratégie Nationale d'Inclusion Financière* (Rapport sur l'inclusion financière N°4-2022; p. 56). BANK AL-MAGHRIB. <https://www.bkam.ma/Inclusion-financiere/Rapport-sur-l-inclusion-financiere>
- (11). Baochi, M., & Lahrach, R. (2021). Contribution de la microfinance islamique dans le financement de l'entrepreneuriat social : Une revue de la littérature. *African Scientific Journal*, 3(7), 46-76. <https://doi.org/10.5281/zenodo.5651835>
- (12). Baochi, M., & Lahrach, R. (2022). Microfinance islamique : Vers la conception d'un modèle pour le financement des structures de l'économie sociale au Maroc. *Recherches et Applications en Finance Islamique (RAFI)*, 6(2), 180-200. <https://doi.org/10.48394/IMIST.PRSM/rafi-v6i2.32591>
- (13). Bennis, L. (2019). La microfinance islamique : Un modèle prometteur de l'inclusion financière. *Revue électronique de la recherche juridique*, (4). <https://revues.imist.ma/index.php/RERJ/article/view/17539>
- (14). Bessedik, A. (2013). *Les opérations de financement et d'investissement dans le droit musulman* [Thèse pour le doctorat en droit]. Université Paris-Est Créteil.
- (15). Boukhatem, J. (2016). Assessing the direct effect of financial development on poverty reduction in a panel of low-and middle-income countries. *Research in International Business and Finance*, 37, 214-230. <https://doi.org/10.1016/j.ribaf.2015.11.008>
- (16). Boulahrir, L., & Bentaleb, L. (2023). Le choix de la structure financière en présence des instruments financiers islamiques : Réflexions théoriques sur les décisions des PME. *African Scientific Journal*, 3(18), 718-736. <https://doi.org/10.5281/zenodo.8006200>
- (17). Bousalam, I. (2017). *Essai d'évaluation du financement participatif au Maroc* [Thèse de doctorat en Sciences Économiques et de Gestion]. Université Abdelmalek Essaâdi.
- (18). Brgchou, K., & Hamimida, M. (2018). La Micro-Finance Islamique : Quel Modèle de Financement pour les TPE Marocaines? *Researches and Applications in Islamic Finance*, 2(1), 45-65. <https://doi.org/10.12816/0045251>
- (19). Causse, G. (2012). Le sort des banques islamiques : De la difficulté de satisfaire des objectifs multiples. *La Revue des Sciences de Gestion*, 255-256(3), 111-121. <https://doi.org/10.3917/rsg.255.0111>
- (20). Cherkaoui, A. (2016). La Finance Islamique au Maroc : L'Alternative Ethique. *Finance & Finance Internationale*, (2), 190-208. <https://doi.org/10.12816/0040378>
- (21). Çizakça, M. (1995). Cash Waqfs of Bursa, 1555-1823. *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 38(3), 313-354. <https://doi.org/10.1163/1568520952600407>
- (22). Coleman, J. S. (1988). Social Capital in the Creation of Human Capital. *American Journal of Sociology*, 94(1), S95-S120.
- (23). Defourny, J., & Nyssens, M. (2010). Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States : Convergences and Divergences. *Journal of Social Entrepreneurship*, 1(1), 32-53. <https://doi.org/10.1080/19420670903442053>
- (24). DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160. <https://doi.org/10.2307/2095101>
- (25). Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Stein, P., Bilandzic, N., Hommes, M., Taylor, S., Boubakri, N., Hansen, A., & Sile, E. (2013). *Financial Inclusion in Africa*. Tunis, Tunisia: African Development Bank (AfDB).

- (26). Derbel, H., Bouraoui, T., & Dammak, N. (2011). Can Islamic Finance Constitute A Solution to Crisis? *International Journal of Economics and Finance*, 3(3), 75-83. <https://doi.org/10.5539/ijef.v3n3p75>
- (27). Drissi, S. (2017). Islamic microfinance : locomotive in the service of financial inclusion. *European Journal of Islamic Finance*, (7). <https://doi.org/10.13135/2421-2172/2100>
- (28). Edris, M., Bashir, M. S., Bakar, Y., & Baharuddin, A. S. (2021). The Role of Microfinance in Helping the Poor : Amanah Ikhtiar Malaysia as a Model. *Dirasat: Human and Social Sciences*, 48, 673-683.
- (29). El Hazzaoui, Y. (2011). *Finance islamique. Fondements, mécanismes et apports* (1ere édition). ADERTEC Conseil Editions.
- (30). El-Gamal, M. (2010). *Finance islamique Aspects légaux, économiques et pratiques* (1ere édition). De Boeck Supérieur.
- (31). Elmelki, A. (2019). Le principe de partage des profits ou des pertes dans le cadre des banques islamiques : illustration modélisée des contrats de financement participatifs moudaraba et moucharaka. *Global Journal of Management and Business Research*, 11(11), 1-18. <https://journalofbusiness.org/index.php/GJMBR/article/view/100135>
- (32). El-Zoghbi, M., & Tarazi, M. (2013). *Évolutions en matière d'intégration financière conforme aux principes de la charia* [Trends in Sharia-Compliant Financial Inclusion]. Tunis, Tunisie: CGAP & Agence Française de Développement.
- (33). Ezahrani, S. (2024). Fintech et Inclusion financière au Maroc. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 5(9). <https://revuefreg.fr/index.php/home/article/view/1778>
- (34). Fadel, D. M. (2017). *Finance & éthique islamique*. CILE / Tawhid.
- (35). Fan, Y., John, K., Liu, F. H., & Tamanni, L. (2019). Security design, incentives, and Islamic microfinance : Cross country evidence. *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, 62, 264-280. <https://doi.org/10.1016/j.intfin.2019.08.002>
- (36). Fauzi, P. N. F. N. M., & Laldin, M. A. (2022). Micro-takāful scheme for the protection of houses belonging to low-income groups in Malaysia. *ISRA International Journal of Islamic Finance*, 14(3), 303-314. <https://doi.org/10.1108/IJIF-05-2021-0090>
- (37). Frangulian, A. (2018, juin 22). *Microfinance islamique : Une microfinance plus solidaire ?* <https://blog.babyloan.org/les-nouvelles-solidarites/microfinance-islamique-une-microfinance-plus-solidaire.html>
- (38). Guéranger, F. (2009). *Finance islamique : Une illustration de la finance éthique*. Paris, France: Dunod.
- (39). Guérin, I., Lapenu, C., & Doligez, F. (2009). La microfinance est-elle socialement responsable ? introduction. *Revue Tiers Monde*, 197(1), 5-16. <https://doi.org/10.3917/rtm.197.0005>
- (40). Guesmi, F., & Jarboui, A. (2021). La Micro finance islamique et l'Entrepreneuriat : Analyse Empirique (Cas de la Tunisie). *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(1), 661-677. <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/516>
- (41). Guesmi, F., & Jarboui, A. (2020). La micro finance islamique en Tunisie : La réalité et les Défis. *Revue Internationale du Chercheur*, 1(2), 661-677. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.3895390>
- (42). Hanin, F. (2018). *Les déterminants du choix des produits de la microfinance islamique : Cas des micro- entreprises de la région de l'Oriental* [Thèse de doctorat en Sciences Économiques et de Gestion]. Université Mohammed Premier.
- (43). Hassan, H. A., & Abbas, S. K. (2019). Factors influencing the investors' intention to adopt Takaful (Islamic insurance) products : A survey of Pakistan. *Journal of Islamic Marketing*, 11(1), 1-13. <https://doi.org/10.1108/JIMA-03-2018-0064>
- (44). Hassan, K., & Lewis, M. (Éds.). (2007). *Handbook of Islamic banking*. Edward Elgar.

- (45). Hassan, M. K. (2010, janvier 1). *An integrated poverty alleviation model combining zakat, awqaf and micro-finance*. Seventh International Conference – The Tawhidi Epistemology: Zakat and Waqf Economy. Bangi, Malaysia.
- (46). Hj Kassim, S., Kassim, S. N., & Othman, N. (2019). Islamic Microfinance in Malaysia : Issues and Challenges. Dans A. N. Mat Noor, Z. Z. Mohd Zakuan, & S. Muhamad Noor (Éds.), *Proceedings of the Second International Conference on the Future of ASEAN (ICoFA) 2017—Volume 1* (p. 367-377). Springer Singapore. https://doi.org/10.1007/978-981-10-8730-1_37
- (47). Husin, M. M., & Haron, R. (2020). Micro, small and medium enterprises' competitiveness and micro-takāful adoption. *ISRA International Journal of Islamic Finance*, 12(3), 367-380. <https://doi.org/10.1108/IJIF-03-2019-0038>
- (48). IFSB-IAIS. (2015). *Issues in Regulation and Supervision of Microtakaful (Islamic Microinsurance)*.
- (49). Iqbal, Z. (1997). Islamic Financial Systems. *Finance and Development*, 34, 42-45.
- (50). Jaffar, M. A., & Musa, R. (2013). Determinants of attitude towards islamic financing among halal-certified micro and SMEs : a proposed conceptual framework. 1(8), 10.
- (51). Kachkar, O. A. (2017). Towards the establishment of cash waqf microfinance fund for refugees. *ISRA International Journal of Islamic Finance*, 9(1), 81-86. <https://doi.org/10.1108/IJIF-07-2017-007>
- (52). Kafou, A., Chakir, A., & Bakkar, M. (2019). Les risques inhérents à la microfinance islamique : Réflexion sur les voies possibles de gestion. *International Review of Entrepreneurial Finance*, 2(1), 59-79.
- (53). Mallouli, A. E., & Sassi, H. (2020). Conformité Charia, Innovation et Développement des Produits au sein des Institutions de Finance Islamique. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 2(3). <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/134>
- (54). Mansori, S., Safari, M., & Mohd Ismail, Z. M. (2020). An analysis of the religious, social factors and income's influence on the decision making in Islamic microfinance schemes. *Journal of Islamic Accounting and Business Research*, 11(2), 361-376. <https://doi.org/10.1108/JIABR-03-2016-0035>
- (55). Mauluddin, M. I., & Rahman, A. A. (2018). Cash Waqf From the Perspective of Majelis Ulama Indonesia (MUI) and the Scholars of Aceh : An Analysis: An Analysis. In A. A. Rahman (Éd.), *New Developments in Islamic Economics* (p. 49-66). Emerald Publishing Limited. <https://doi.org/10.1108/978-1-78756-283-720181004>
- (56). Mokhtar, S. H., Nartea, G., & Gan, C. (2012). The Malaysian microfinance system and a comparison with the Grameen Bank (Bangladesh) and Bank Perkreditan Rakyat (BPR-Indonesia). *Revue des Arts et des Sciences Humaines*, 1(3), 60-71.
- (57). Muridan, M., & Ibrahim, P. (2016). Micro financing for microenterprises in Malaysia : A review. *International Business Management*, 10(17), 3884-3891.
- (58). Nahapiet, J., & Ghoshal, S. (1998). *Social Capital, Intellectual Capital, and the Organizational Advantage*. *Academy of Management Review*, 23(2), 242-266. <https://doi.org/10.5465/amr.1998.533225>
- (59). Nimrah, K., Tarazi, M., & Reille, X. (2008). Islamic Microfinance : An Emerging Market Niche. *Washington, D.C.: CGAP, Focus Note 49*, 1-16.
- (60). Obaidullah, M. (2005). *Islamic Financial Services*. Jeddah, Saudi Arabia: Scientific Publishing Centre, King Abdulaziz University.
- (61). Obaidullah, M. (2008). *An introduction to Islamic microfinance*. IBF Net (P) Limited.
- (62). Obaidullah, M. (2015). Islamic Microfinance : The Way Forward. In M. K. Hassan & M. Mahlkecht (Éds.), *Islamic Capital Markets* (p. 415-427). John Wiley & Sons, Inc. <https://doi.org/10.1002/9781119206040.ch20>

- (63). Obaidullah, M., Khan Tariqullah, & Islamic Research and Training Institute. (2008). *Islamic microfinance development : Challenges and initiatives*. Islamic Development Bank.
- (64). Obaidullah, M., & Shirazi, N. (2015). *Islamic Social Finance Report 2015*. Islamic Research & Training Institute (IRTI).
- (65). Puad, N. (2017). *Issues and Challenges in Developing Microtakaful in Muslim Country*.
- (66). Putnam, R. (1993, avril 1). The Prosperous Community : Social Capital and Public Life. *The American Prospect*. <https://prospect.org/1993/04/01/prosperous-community-social-capital-public-life/>
- (67). Rhanoui, S. (2020). *Gestion des risques dans le système bancaire islamique : Enjeux et Perspectives pour le Maroc*. El Maarif.
- (68). Sabi, M. (2016). Awareness and perceptions of Islamic microfinance among microfinance clients in Kyrgyzstan and Tajikistan. *Central Asian Survey*, 35(1), 26-37. <https://doi.org/10.1080/02634937.2016.1147214>
- (69). Sawmar, A. A., & Mohammed, M. O. (2021). Enhancing zakat compliance through good governance : A conceptual framework. *ISRA International Journal of Islamic Finance*, 13(1), 136-154. <https://doi.org/10.1108/IJIF-10-2018-0116>
- (70). Schicks, J., & Rosenberg, R. (2011). Trop de microcrédits ? Une enquête sur la réalité du surendettement. *Consultative Group to Assist the Poor*, 19, 1-52.
- (71). Schmidt, R. H. (2013). Microfinance et éthique. *Revue d'économie financière*, 112(4), 243-276.
- (72). Scott, W. R. (2014). *Institutions and Organizations*. SAGE Publications.
- (73). Subchi, I., Jahar, A. S., & Prasetyowati, R. A. (2024). Is Social Capital Determinant in Developing Islamic Microfinance Institutions? *ETIKONOMI*, 23(1), 233-248. <https://doi.org/10.15408/etk.v23i1.31769>
- (74). Tamer, M. (2009). *La microfinance islamique : Un modèle efficace pour l'Égypte ?* (Mémoire de graduation, Faculté d'Économie et des Sciences Politiques, Université du Caire).
- (75). Thuillier, G., & Gaillard, Y. (1965). Sur la thésaurisation. *Revue économique*, 16(5), 796-808. <https://doi.org/10.3406/reco.1965.407681>
- (76). Toumi, K. (2011). *Structure de capital, profitabilité et risques des banques islamiques* [Thèse de doctorat en Sciences de Gestion]. Université Montpellier 1.
- (77). Uddin, Md. A. (2015). *Principles of Islamic Finance : Prohibition of Riba, Gharar and Maysir*. Université de Munich. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.36029.20969>
- (78). Usmani, M. T. (2010). *Post crisis Reforms, Some points to ponder*. Publications Pimido.
- (79). Widiastuti, T., Auwalin, I., Rani, L. N., & Ubaidillah Al Mustofa, M. (2021). A mediating effect of business growth on zakat empowerment program and mustahiq's welfare. *Cogent Business and Management*, 8(1). <https://doi.org/10.1080/23311975.2021.1882039>
- (80). Zammar, R., & Abdelbaki, N. (2017). La microfinance islamique et la problématique de financement des TPE. *Researches and Applications in Islamic Finance*, 1(1), 25-39. <https://doi.org/10.12816/0037410>
- (81). Zarfi, A. (2019). The integration of Awqaf, Zakat and Crowd-Funding in Islamic Microfinance Framework « Focus on Moroccan case ». *Recherches et Applications En Finance Islamique (RAFI)*, 3(1), 43-57. <https://doi.org/10.48394/IMIST.PRSM/rafi-v3i1.14613>
- (82). Zarfi, A. (2022). Participative Finance, Microfinance, and Self Entrepreneurship in Morocco. *International Journal of Islamic Khazanah*, 12(2), 145-162. <https://doi.org/10.15575/ijik.v12i2.17710>